



LETTRE D'INFORMATION

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr

FEV
2020

COMMUNES ELIGIBLES

Travaux réalisés

Champeau-en-M.
Clamerey
Flée, Genay
La Roche-en-Brenil
Marigny-le-Cahouet
Moutiers-St-Jean
St-Andeux
St-Euphrône
St-Germain de M.

Travaux à venir

Champ-d'Oiseau
Courcelles-les-S.
Juillenay
Marcigny/Thil
Thorey/Charny
Villargoix

Travaux en cours

Arnay/Vitteaux
Charigny
Corrombles
Dampierre-en-M.
Jeux-les-Bard
Juilly
Magny-la-Ville
Marcilly-Dracy
Massingy-les-V.
St-Didier
St-Mesmin
Ste-Colombe-en-A.
Souhey
Vic-de Chassenay
Villeberny
Villeneuve/Charigny

DES COMMUNES ELIGIBLES A L'OPERATION REHABILITATION DES ANC

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (ANC) établi le diagnostic des installations. Si les rejets impactent la salubrité publique et/ou l'environnement, il est nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation.

Au regard du nombre et de leur impact sur l'environnement, **l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) décide de rendre éligible**, sur certaines communes, la réhabilitation des dispositifs. **Des aides financières sont possibles (6 000 € par installation).**

Des courriers sont envoyés aux propriétaires dont l'installation a été déclarée impactante et **des réunions publiques sont alors organisées** pour les prévenir de l'opération et leur expliquer le déroulement de l'opération.

DEROULE DE L'OPERATION



“ Des questions ?
Prenez contact
avec le SPANC ”



CONSEILS

Des gestes au quotidien pour **entretenir sa fosse toutes eaux**

Utilisez les produits adaptés pour entretenir sa fosse

Lors d'absence prolongée, un activateur biologique peut être versé dans les toilettes pour réveiller les bactéries présentes dans la fosse.

Identifiez les produits à éviter absolument !

Certains produits sont trop nocifs pour votre fosse toutes eaux et peuvent même **endommager** sérieusement la pérennité de l'installation.

Vider la fosse toutes eaux au bon moment

il est nécessaire de vider la cuve dès que la boue atteint la moitié de la fosse. **Environ tous les 4 à 6 ans pour une fosse de 3 000 litres.**